

11

Le jourd'hui le 10^e de juin 1801
comparut devant moi M^{re} Cornelis -
de Wijk, en qualité de Notaire de la Cour
d'Utrecht et devant les témoins ci après
nommés, à ceci requis
Messieurs Hendrik van Pothuysen Docteur en
Médecine demeurant sous Westenvormer Juis die -
tion de cette ville, en qualité d'Heritier Universel
de son Oncle feu Monsieur Hendrik van Pothuysen,
lequel a fait et constitué pour ses Procureurs
Généraux et Spéciaux Messrs Abel Esdras Moliers,
Antoine Chrijsthome Fontemoulin et Abraham
Pegier négociants à Paris, ensemble ou séparé-
ment, l'un en l'absence de l'autre, leur don-
nant pouvoir de pour lui et en son nom, re-
tirer des mains de toutes personnes qu'il appar-
tiendra, tous les titres de Revenues perpétuelles
et viagères, assignées sur les Revenus de la
République Française de quelque nature -
qu'elles puissent être, toucher et recevoir
de tous Payeurs de rentes, Ristiers et Trésoriers
les arrérages échus et à échoir de toutes ren-
tes, tant inscrites sur le grand Livre des dettes
Publiques, ou non, à tel titre et sous telle deno-
mination que ce soit ou puisse être, dues
par la Nation Française, ainsi que tous
remboursements de l'une ou de l'autre des
dites rentes, Si il y a lieu, procurer en regis-
trements et inscriptions sur le grand Livre
national au nom du Constituant, de tous
requis donner quittances et décharges valables,
faire toutes déclarations requises, consentir men-
tions, Subrogations, Cession d'arrérages, Signer
à ces fins tous actes et quittances de rembour-
sements nécessaires, remettre tous titres
et pièces, Substituer, promettant, obligeant &c.
Fait et passé à Utrecht en présence

De Hendrik van Ommen en Arie van Eyk
comme témoins.

Hendrik van Pothuysen
Med. Doctor

H van Ommen

Arie van Eyk

Gennelis de Vries
Lok.
Lok.